Les confédérations CGT et FO ont refusé de signer l'accord national interprofessionnel lequel a néanmoins été adopté à l'Assemblée. Cette loi inique est une régression sociale grave.

L'employeur peut, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour :

- organiser des mutations forcées,
- pour accélérer et rendre plus facile les licenciements,
- pour faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possibles par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs, pour aider les salariés qui en ont le plus besoin à accéder à des formations qualifiantes.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements que l'on sécurise et développe l'emploi ! Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe, l'austérité et la déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !

Concernant la rencontre avec la Ministre de la fonction publique, le compte n'y est pas non plus.

Si la CGT acte positivement le dé-contingentement du 8ème échelon de la catégorie C et attend avec impatience la fin de la journée de carence prévue en 2014 ; sur la question fondamentale de la valeur du point d'indice, la ministre a annoncé la poursuite du gel de la valeur du point. Pour la CGT, ce choix est inacceptable ../..

la suite à télécharger

fichiers: Télécharger cap_de_selection_au_grade_ip_par_la_annee_2013.pdf (142.64 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des CAP Nationales
Public: Archives CAP (antérieur à 2018)

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *